

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2011**

Affiché le 24 novembre 2011

REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ANNEE 2012

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités de rémunération des agents recenseurs.

REDYNAMISATION DU COMMERCE DE CENTRE-VILLE EN PARTENARIAT AVEC LA CCI DE L'ESSONNE- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FISAC

Par 24 voix Pour et 5 abstentions, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le FISAC dans le cadre de la création d'un observatoire des surfaces commerciales dans la perspective de diversifier l'offre commerciale et d'attirer de nouvelles enseignes au Centre-ville.

FISCALITE DE L'URBANISME : TAXE D'AMENAGEMENT – FIXATION DES TAUX

Par 24 voix Pour, 4 Contre et 1 abstention, le Conseil municipal **fixe** :

- à 20% le taux majoré de la part locale de la taxe d'aménagement dans les secteurs géographiques tels que délimités sur le plan joint à la présente délibération
 1. Carrière Saint Lazare
 2. Rue des Ponts / boulevard Saint Michel
 3. Prairie des Capucins
 4. Secteur des anciens abattoirs
 5. Faubourg Evezard
 6. Quartier de la Gare
 7. La Ferme de Guinette
 8. Halte-Garderie Simone de Beauvoir (ancienne crèche)
 9. Maison de la Petite Enfance
 10. Sous la prairie du Faubourg Evezard / Zone des bâtiments de la DDT
 11. les Rouas
 12. secteur du Filoir
 13. Site des services techniques municipaux
- à 3% le taux de la part locale de la taxe d'aménagement sur le reste du territoire communal
- à 2000 euros la valeur de base pour les places de stationnement extérieures à la construction sur laquelle sera appliqué le taux fixé pour chaque zone considérée.

Et exonère :

- les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt de l'Etat, hors du champs d'application du PLAI,
- 25% de la surface excédant 100 m² pour les constructions financées à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ)
- les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m² par boutique

EXPLOITATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT : SOLLICITATION DE LA PRIME AQUEX

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de mandater le SIARE pour présenter le dossier AQUEX et sollicite l'obtention de l'aide AQUEX au titre de l'exercice 2011, dont la part communale sera reversée selon les modalités déterminées dans la convention signée avec le SIARE.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2010

Le Conseil municipal prend acte du contenu du rapport annuel du service public de l'assainissement présenté par le délégataire, la Société des Eaux de l'Essonne pour l'exercice 2010.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2010

Le Conseil municipal prend acte du contenu du rapport annuel sur le service public de l'eau potable, présenté par le délégataire, la Société des Eaux de l'Essonne pour l'exercice 2010.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2010

Par 26 voix Pour et 5 Contre, Le Conseil municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2010.

MARCHE DE SERVICE : ORGANISATION ET ENCADREMENT DE CLASSES D'ENVIRONNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011/2012 – SIGNATURE DES MARCHES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 14 octobre 2011 d'attribuer le marché de service relatif à l'organisation et encadrement de classes environnement à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Essonne (AD PEP 91), Boulevard de France – 91012 EVRY Cedex et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés qui seront conclus avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Essonne (AD PEP 91) Boulevard de France – 91012 EVRY Cedex. pour l'ensemble des 4 lots :

- Lot n°1 : « Séjours en classe de neige (Jura) »
- Lot n°2 : « Séjours en classe de mer (Art du Cirque)»
- Lot n°3 : « Séjours en classe de mer (Bretagne) »
- Lot n°4 : « Séjours en classe de sciences (Auvergne) »

ACCUEILS PERISCOLAIRES DE LOISIRS PRIMAIRES : DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ESSONNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement afin d'obtenir, des subventions au taux le plus élevé possible et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ESSONNIENNE D'ENTRAIDE ET DE READAPTATION

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800 euros à l'Association Essonnienne d'Entraide et de Réadaptation.

MOTION – POUVOIR SE DEPLACER ET CIRCULER EST UN DROIT ! LE STIF DOIT LE GARANTIR A TOUS

Par 25 voix Pour et 5 Contre, le Conseil municipal :

- Refuse toute transformation du PASS-VILLE actuel en PASS-LOCAL fondé sur des discriminations entre les habitants ou ayant des conséquences préjudiciables et irrémédiables sur les finances communales,
- Somme le STIF de faire preuve de concertation et de dialogue et de reconsidérer sa position à l'égard des propositions de la Commune qui maintiennent les droits acquis des étampois tout en prenant en compte les objectifs imposés par cette autorité,
- Exige du STIF le maintien de la validité du PASS-VILLE actuel en attendant que des accords définitifs soient conclus et le nouveau dispositif en découlant mis en œuvre.